

En souvenir de Denise





Denise et son vélo

Puis la Dauphine

Denise et Robert font partie des premiers occupants de la Résidence de l'Épine Montain. Ils s'installent au 2 allée des Peupliers. Ils aménagent les jardinets avec l'aide des voisins. Un peu plus tard, ils participent aux travaux de mise en place du square entre l'allée des Peupliers et l'immeuble Les Roses.

Carnaval 1959 : les enfants Mignon, Delalande, Martel, Régnier et Moëlo.



La construction de la cité

Récit de Denise Mignon

L'après-guerre a connu une grave pénurie de logements : c'est en 1954 que l'abbé Pierre lance les cités d'urgence à Noisy-le-Grand. A cette époque, à Boulogne-sur-Seine, quelques amis s'associent pour construire un immeuble avec locaux communs pour activités divers, dont une buanderie avec lave-linge. Ils obtiennent des prêts de tous les



Au premier plan, le chantier de la résidence ; à l'arrière-plan, la passerelle, l'hôtel et la gare SNCF

organismes mis en place pour aider à la construction. Leur immeuble terminé, ces organismes les encouragent à se lancer dans d'autres réalisations. C'est ainsi que M. Lernat se lance dans l'aventure de l'Habitat Communautaire, société HLM à but non lucratif dont le siège se trouve place Saint-Georges, à Paris. Plusieurs cités vont être réalisées en accession à la propriété en 25 à 30 ans à Massy, Yerres, Bagneux... et un immeuble collectif à Paris 20^e.

Pour Massy, un groupe d'amis de Bièvres : Mrs Fortier, Boussuges, Rousseau et Mme Rives, contactent l'Habitat Communautaire pour un projet d'habitations à bon marché au lieu dit l'Épine Montain. En 1954, la mairie de Massy² met préemption pendant deux ans : la ville comptait alors 6000 habitants et le projet lui permettait de recevoir un millier d'habitants supplémentaires dans 200 logements avec une moyenne de trois enfants.

Les travaux ne commenceront qu'en 1956 avec beaucoup de difficultés. La première entreprise fait faillite ; le second entrepreneur, Georges Ritz, lui, s'est investi à fond. Quand il est mort d'une crise cardiaque, son nom a été donné à l'une des rues de la résidence. Il faut aussi saluer la participation bénévole des Compagnons Bâtitseurs. La viabilité du terrain pose un gros problème financier. La mairie demande aussi une participation pour la construction d'une école Louis Moreau. Il n'existait alors que le bâtiment en meulière. Il est ajouté dans l'urgence les salles où l'on vote actuellement qui ont servi dès la rentrée scolaire 1958. L'Habitat Communautaire doit donc augmenter les apports personnels. Heureusement beaucoup de prêts sont consentis par les

² Maire : M. Aubert

organisations officielles : allocations familiales, département, 1% patronal des entreprises.

Mais c'est un gros effort d'économie pour des familles à revenus souvent très modestes. La situation de beaucoup d'entre elles était catastrophique : une famille expulsée logeant sous tente, une autre vivant avec deux enfants en sous-sol-cave. Cas très courants : petits logements (20 m²) pour des familles de 2 ou 3 enfants, galère des hôtels meublés. Certains emménageront à l'Épine Montain sans eau ou sans gaz dans des pavillons non terminés.

Heureusement, l'entraide a été spontanée. Une gestion commune a été tout de suite mise en place pour la rue qui n'était pas tracée, les allées pour atteindre les pavillons ou les entrées d'immeubles dans la boue d'un terrain agricole.

Après l'euphorie du relogement tant attendu, les réclamations, elles, ne se font pas attendre. Un gros problème s'est posé pour les immeubles : le sol des appartements s'est révélé défectueux, invivable, à refaire ; mais la société « Terre azolite » a fait faillite ! le coût de la construction avait été

« tiré » au plus juste, les matériaux étaient de catégorie « économique »³. Un vent souffle contre les « malfaçons ». Les locaux pour activités communes ont été refusés. Et c'est le tollé contre l'Habitat Communautaire. L'A.F.A.C. intente un procès et entraîne presque tous ceux qui ne sont alors qu'en accession à la propriété. Seulement cinq d'entre eux refusent le procès. Le procès est finalement gagné et l'Habitat Communautaire dut faire ravalé toutes les façades et opérer quelques travaux intérieurs.

Nous étions de ceux qui n'acceptaient pas ces agissements envers une société sans but lucratif qui a toujours travaillé honnêtement pour améliorer la vie de toutes ces familles en difficulté. Ayant fait de son mieux pour un prix minimum, l'Habitat Communautaire ne méritait pas cette levée de boucliers⁴.



L'intérieur d'une maison en construction.

³ Cependant, plus de quarante ans après, on voit que le gros œuvre était de qualité ; les murs, les toitures restent en bon état. L'installation électrique, la plomberie était aux normes de l'époque ainsi que la taille des pièces.

⁴ Surtout quand on voit les prix exorbitants qui se sont pratiqués par la suite. Exemple, en 1983, une réévaluation faite par la société donnait, pour un pavillon F4, la valeur de 250 000 F. La vente par un particulier se faisait alors pour 450 000 F !

ent taire ce qu'il doit o

MENSUEL

16^e Année

La Vie dans nos Quartiers.

A « L'ÉPINE-MONTAIN »

Les amis des habitants de la résidence de l'Épine-Montain sont parfois surpris des rumeurs de révolte qui agitent périodiquement la population de ce groupe d'habitations.

Pour comprendre ces mouvements belliqueux, il convient de connaître l'histoire de ce groupe qui, hélas ! n'a rien d'original, puisque, comme le signalait récemment M. Hamelet dans le Figaro, près de 200 groupes d'habitations de la région parisienne se trouvent dans une situation similaire.

L'origine de l'affaire remonte à 1952, époque à laquelle l'A. F. A. C., association de Castors présidée par M. Henri Boussuges (actuel secrétaire général du Syndicat d'Initiative de Massy-Palaiseau, dont on connaît le dévouement inlassable), prit contact avec la société

nautaire ; le but poursuivi était de construire, avec l'aide technique de celle-ci, un groupe d'habitations comprenant un certain nombre de pavillons et quelques immeubles collectifs. L'A. F. A. C. incita la coopérative à faire l'acquisition, en 1953,

(Suite p. 4 et 5.)



Square de l'Alliance à l'Épine-Montain

En avril 2001, Denise raconte les origines de la résidence dans le bulletin n°1 de l'AFAC (ci-dessus). En fait d'article, elle fait allusion au procès intenté à l'Habitat Communautaire, constructeur de la résidence : très reconnaissante à cette société de la construction de près de 200 logements, elle fait partie de la minorité d'habitants à ne pas participer aux poursuites judiciaires (ci-contre, article du journal de la paroisse, l'Echo de Massy, - mars 1962)

Denise participe activement à la vie collective de la résidence, mais aussi à celle du quartier et même de la ville. Pendant quelque temps, elle enseigne le catéchisme à des enfants de la résidence. Elle devient ensuite active dans l'association de parents d'élèves de l'école Moreau puis du collège Gérard Philippe. Aux vacances de Pâques 1961, elle accueille un enfant de mineur du Nord. Avec Robert, elle participe au mouvement contre l'expulsion de Laurete Da Fonseca, au soutien des immigrés grévistes de la faim occupants de l'église Saint-Paul (1981), à l'accueil des Chiliens exilés après le coup d'Etat...



Pâques 1961 - au n°2 de l'allée des Peupliers : les trois mères des familles d'accueil des trois enfants de mineurs, les trois enfants accueillis, sept enfants de la résidence et Michel Aubert, maire de Massy.

Denise et Robert quittent l'Epine Montain pendant quelques années, laissant leur pavillon à un de leur fille, Marie. Mais ils reviendront habiter à l'Epine Montain, dans un appartement des Roses cette fois. Plus âgé, Robert est moins actif. Mais Denise continue à s'investir dans la vie de la copropriété.

Laurette FONSECA EST TOUJOURS MENACÉE D'EXPULSION

Laurette Fonseca est une portugaise, mère de famille, qui habite Massy depuis 1968. Parce qu'elle a lutté pour aider ses camarades portugais des bidonvilles de Massy à faire valoir leurs droits, elle a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion, par décision du Ministre de l'Intérieur du 28-10-71, sous l'accusation "de ne pas respecter la stricte neutralité politique que doivent observer en France, les immigrés".

Par suite d'une action massive de la population massicoise Laurette avait pu obtenir un sursis de 2 ans.

Depuis cette époque, elle est tenue de faire renouveler périodiquement ses papiers, tous les 6 mois jusqu'en 73 et tous les 3 mois depuis 73 à la préfecture d'Evry.

Elle se trouve ainsi particulièrement soumise à l'arbitraire du Ministre de l'Intérieur, arbitraire qui est le lot de tous les immigrés. Cette situation est intolérable : elle ne peut trouver un emploi, elle vit dans la crainte continuelle de l'expulsion.

Le cas de Laurette Fonseca n'est pas isolé, il se situe dans un contexte où le gouvernement cherche à faire peser sur les travailleurs immigrés la responsabilité du chômage et de les chasser par tous les moyens : intimidation, non-renouvellement de carte de séjour ou expulsion brutale.

Nous ne saurions accepter la menace qui pèse sur elle et c'est pourquoi nous avons constitué un Comité pour l'abrogation de l'Arrêté d'expulsion de Laurette Fonseca.

Nous vous appelons à manifester votre solidarité. Signez et faites signer cet appel pour exiger l'abrogation de l'arrêté d'expulsion de Laurette Fonseca.

Liste des premiers signataires :

Francis AGOSTINI - Jacques ANDRIVON - Geneviève AUSSEUR - Marlène AUSSEUR - Robert AUSSEUR - René BERGERET - Jacques B BERRANGER - Michèle BERRANGER - François BEUNEU - Dominique BIALKA - Michel BIALKA - Louis BLANC - Michèle BLED - Dominique BLONDEL - Claude BOIZIAU - Catherine BONNOT - Guy BONNEAU - Bernard BOUCHER - Hubert BOUCRIS - Raymond BOURDONCLE - Bernard BRIENS - Françoise BULTE - Bernard BUREL Gérard CAILLE - Roger CAZABON - Paul CLEMENT - Eugène CONTRI Jean-Pierre CRUSE - Libéro CUFFINI - Marie-Thérèse CUFFINI Christine DANIEL - Anne-Marie DELACROIX - Christian DELACROIX Nicole DEROCHE - Jean DEROME - Jacques DESCHAMPS - Michèle DEYRIS - Christian DROUILLAT - Patrick DUBOIS - Guy DUPAIGNE Gérard DUPEYRAT - Anne-Marie DURAND - Roland DUTHEIL - Louis EGARD - Françoise ENCREVE - Grégoria EPAILLARD - Gilles ETIENNE - Edmond FISCHER - Jacqueline FISCHER - Maurice FOURCADE - Jacqueline GAMBOA - Claude GERMON - Marie GIOJUZZA Gilbert GIRONDEAU - Pierre GODEFROY - Françoise GROVALET - Jean GUERARD - Annette GUERIN - Jean-Claude GUERIN - Gisèle GUILBERT - Annie GUIRARD - Pierre GURLIAT - Charles GUYONNEAU Eric HOLLANDE - Jacques JOUANNET - Madeleine JOUANNET -

..../

Pierre JUQUIN - Alain KIEVITCH - Geneviève KRAUSZ - Pierre KRAUSZ - Annie LAMARE - Nicole LEPEUVRE - Gildas LE ROUX - Pierre-Henri LIENEMANN - Marie-Noëlle LIENEMANN-FINEL - Jean Pierre LITOLS - Gérard MAHE - Georges MAZE - Jean Luc MELANCHON François MERCIER - Daniel MEUNIER - Irène MEYER - Christophe MIGNON - Denise MIGNON - Jean Marie MIGNON - Robert MIGNON - Marie Thérèse MOREL - José NAVARRO - Joëlle ORLANDI - Roger PARCINEAU - Bernard PARQUET - Antoinette PATIN - Antonia PAULINO - Jacques PE - Claude PENNACINO - Dany PESCHANSKY - Bruno PEUCHAMIEL - Jacques PIAUD - Dominique PICARD - André PICHARD - Jacques POMMIER - Annie RAMBION - Marino RASOLI - Jacky REINAUDINEAU - Armelle REYNAUD - Lucien REYNAUD - Alain RIVCAL - Philippe ROTTENBOURG - Isabelle ROUGE - Jérôme SABOURET - Pierre SALVAN - Micheline SANTIQUET - Annie SARFATI François TERRIS - Geneviève TERRIS - Francis THIBAUT - Jean VANBESSIEN - Christian VANDERSTRAETEN - Alain VAN LAAR - André VELARD -

Faites parvenir vos signatures au Comité Laurette FONSECA :
Pierre KRAUSZ 1 allée des Monégasques 91300 MASSY

Soutien financier : CCP R.MIGNON 35 903 - 43 M La Source
avec mention "Comité Laurette FONSECA."

NOM Prénom : Adresse : Signature :



Denise - 21 septembre 2002



Au premier rang de l'AG de copropriété - avril 2006

AG de l'AFAC - 2009

Denise et Robert - octobre 2003 et juin 2007



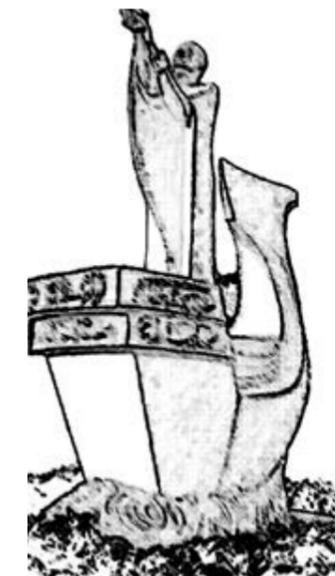


Fête de la résidence - 2005



Fête de la résidence - octobre 2017

Fête des 50 ans de la résidence - 2008



A.F.A.C.

Epine Montain

a-f-a-c@laposte.net

Les photographies anciennes ont été fournies par Denise.
Les photographies depuis 2001 ont été prises par Francine et Jean-François Noel